

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, pollution des sols et potentiel radon

code postal : 89400

Commune de MIGENNES

code Insee : 89257

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° DDT-SERI-2016-0066 du 21 novembre 2016 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels (PPRn)2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRn oui non

PPR approuvé n° PREF-CAB-2004-0364	date 26 novembre 2004	aléa Débordement de l'Yonne et de l'Armançon
PPR prescrit n° DDT-SERI-2016-0008	date 16 août 2016	aléa Retrait et gonflement des sols argileux
	date	aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

Note de présentation	consultable sur Internet * <input checked="" type="checkbox"/>
Documents graphiques : aléas, enjeux, zonage réglementaire	consultable sur Internet * <input checked="" type="checkbox"/>
Règlement écrit	consultable sur Internet * <input checked="" type="checkbox"/>

Le règlement de ce PPRn intègre des prescriptions de travaux : oui non **3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers (PPRm)**3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRm oui non

date : aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * Le règlement de ce PPRm intègre des prescriptions de travaux : oui non **4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques (PPRt)**4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPRt prescrit et non encore approuvé oui non 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPRt approuvé oui non

date : aléa :

date : Aléa :

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * consultable sur Internet * Le règlement de ce PPRt intègre des prescriptions de travaux : oui non **5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R.563-4 et R.25-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Le document de référence mentionné à l'article R.125-24 du Code de l'environnement est :

<http://www.leqifrance.gouv.fr> - Article D563.8-1 du code de l'environnement consultable sur Internet * **6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols**La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) : oui non

Les documents de référence mentionnés à l'article R.125-24 du Code de l'environnement sont :

<http://www.georisques.gouv.fr> consultable sur Internet * **7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**La commune se situe dans une zone à potentiel radon classée de niveau 3 oui non **8. Cartographie de l'ensemble des risques (argiles, inondations, radon ...)**<http://www.georisques.gouv.fr>**9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr> dans la rubrique : *Connaître les risques près de chez soi*

Date : 31 octobre 2016 - mai février 2021

Le préfet de l'Yonne,